

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE DIFFUSÉE SUR LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE MATV ET SUR LE SITE INTERNET, LE LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 À 20 HEURES.**

**Sont présents:** La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur Mario Bastille, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, André Beaulieu et Nelson Lepage.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA, avocate.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.**

ATTENDU que l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* stipule que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes;

ATTENDU que malgré les efforts réalisés, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre 2020, des actions auront lieu à travers le Québec;

ATTENDU qu'à titre de gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil autorise la mairesse à proclamer verbalement *Rivière-du-Loup, municipalité alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

.../2

### **PROCLAMATION**

Madame la Mairesse proclame ensuite verbalement *Rivière-du-Loup, municipalité alliée contre la violence conjugale* et souligne que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses maisons membres participeront activement aux douze jours d'action qui se dérouleront du 25 novembre au 6 décembre 2020 pour travailler de concert, afin d'éliminer la violence envers les femmes et sensibiliser les Louperivoises et les Louperivois contre la violence conjugale qui touche toutes les classes de notre société.

(Signé) M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, greffière

(Signé) Sylvie Vignet, mairesse

### **COPIE CERTIFIÉE**



Greffier

**Résolution numéro 496-2020**